CONFÉRENCE environnementale

14 et 15 septembre 2012

→ 5 mesures d'urgence → 12 chantiers pour le quinquennat

Contacts

Relations presse | Manuela Lorand | 06 98 45 46 91 | <u>m.lorand@fnh.org</u> **Porte-parole |** Benoit Faraco | 06 62 74 88 45



→ 5 mesures à adopter d'urgence

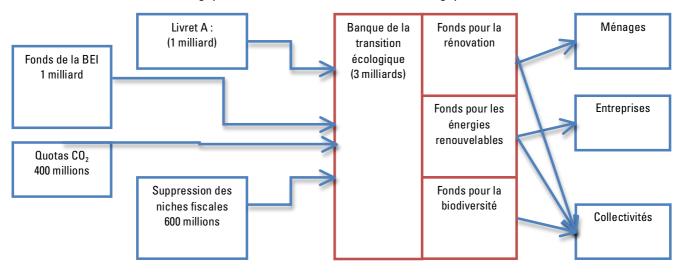
1. CRÉER UNE BANQUE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le manque de moyens a été l'un des principaux reproches fait au Grenelle de l'Environnement. Si la plupart des mesures étaient ambitieuses, les grands objectifs n'ont pas été atteints. Faute de ressources, on ne rénove que 100 000 logements par an, contre 400 000 prévus par le Grenelle. Les énergies renouvelables manquent de financements pour se développer et les aides aux installations et reconversions agricoles pour ceux qui font le choix du Bio se sont réduites comme peau de chagrin.

Dans cette période de crise, l'Etat n'a plus la capacité d'investir et les banques ne prêtent plus aux entreprises éco-innovantes, or il faut mobiliser plusieurs centaines de milliards d'Euros pour rénover les logements et lutter contre la précarité énergétique...

Consacrer 3 milliards d'Euros en 2013 à la transition écologique pour encourager l'emploi.

La Fondation Nicolas Hulot propose donc la création d'une Banque de la transition écologique. Elle pourrait être dotée de 3 milliards d'Euros dès 2013. Elle serait alimentée par plusieurs sources comme la suppression des niches fiscales défavorables à l'environnement, le fléchage d'une partie de l'épargne (livret A ou LDD ?), ou encore les recettes issues de la vente des quotas d'émissions de CO₂. Elle permettrait aux entreprises, aux ménages et aux collectivités d'accéder à des financements pour leurs projets écologiques. Elle pourrait, à l'image des autres banques, se refinancer auprès de la Banque Centrale Européenne pour financer la transition écologique. Par ailleurs, au-delà de la création de cette banque spécifique, il est essentiel que les autres banques publiques en cours de création (la Banque publique d'investissement, la Banque des collectivités) aient un axe stratégique fort en faveur de la transition écologique.



2. UN MORATOIRE SUR L'EXPLOITATION DES ÉNERGIES FOSSILES NON CONVENTIONNELLES

La question de l'exploitation ou non du gaz et du pétrole non-conventionnel dépasse de loin la simple réforme du code minier. S'il convient d'interdire les techniques d'exploitation les plus néfastes pour l'environnement, le choix d'exploiter ou non de nouvelles sources d'énergie fossiles doit aussi prendre en compte les enjeux de la lutte contre le changement climatique et donc la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Si les avantages économiques des ressources fossiles non-conventionnelles peuvent sembler intéressants à court terme, ils ne résolvent pas la question de la hausse du prix de l'énergie. Leur exploitation est en totale contradiction avec l'objectif de limiter le réchauffement à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, adopté à Copenhague par la Communauté Internationale. Leurs conséquences sur l'environnement immédiat peuvent être catastrophiques (pollution de l'eau, marées noires...), et très coûteuses pour nos sociétés. La principale voie pour réduire notre dépendance aux importations de ses énergies doit être la maîtrise de la consommation d'énergie.

Dans l'attente des conclusions du Grand Débat National sur l'Energie, et compte tenu des enjeux climatiques, il est nécessaire d'établir un moratoire sur l'ensemble des nouveaux projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures non-conventionnels.

→ L'objectif de notre société doit être la sortie des énergies fossiles. Il faut interdire l'exploitation des nouvelles sources de pétrole et de gaz.

3. Financer la Rénovation de 400 000 logements de ménages en précarité énergétique en 2013

Malgré quelques mesurettes, la précarité énergétique progresse en France. Pour lutter sérieusement contre ce fléau, et l'éradiquer d'ici 2025, la Fondation Nicolas Hulot propose que l'Etat engage la rénovation de 400 000 logements en situation de précarité en 2013. Un effort qui pourra être renouvelé en 2014 et 2015.

Le rapport du plan Bâtiment Grenelle pointe l'existence de plus de 1,2 million de ménages (dont 1 million de propriétaires occupants) appartenant au 1^{er} quartile de la population et vivant dans des maisons individuelles. Ces ménages ne disposent pas de la capacité d'engager des travaux lourds de rénovation, et sont exclus des dispositifs d'aides existants.

Ainsi, au moyen d'une partie des ressources disponibles dans le fonds pour la rénovation (proposition 1), l'Etat et les Collectivités Territoriales pourraient prendre en charge, après un repérage effectué par les acteurs compétents (Préfectures dans les tables rondes départementales sur la précarité énergétique, Ademe, Anah...), des travaux de rénovations lourds, imposant le respect du cahier des charges « Bâtiments Basse Consommation – Rénovation ». Cela permettrait aussi de renforcer la formation des acteurs du bâtiment.

→ 600 000 ménages vivent dans le froid chaque hiver à cause d'une mauvaise isolation et de revenus trop faibles.

4. La Division par 2 des subventions à la pollution d'ici 2017

Alors que la rigueur budgétaire est de mise, l'Etat ne peut pas se permettre de conduire une politique fiscale qui subventionne des activités polluantes. Chaque année, ce sont au moins 10 d'Euros de cadeaux fiscaux qui sont faits aux activités polluantes, comme le transport aérien, l'artificialisation des sols ou encore les agrocarburants.

La suppression des niches fiscales est parfois complexe, si elle est gérée de manière brutale. Elle peut en effet avoir des conséquences sociales et économiques venant ralentir l'acceptabilité des mesures. La proposition faite ici d'un engagement de réduction de la moitié des niches fiscales défavorables à l'environnement (soit 5 à 7 milliards d'Euros économisés en 2017, et autour de 15 milliards), permettrait de programmer la fin des niches fiscales en laissant aux acteurs le temps de s'adapter.

Ainsi, le gouvernement pourrait annoncer, pour concrétiser cet engagement dans le PLFR :

- La réduction du tiers de la défiscalisation des agrocarburants, soit environ 65 millions d'Euros économisés, et la fin totale des subventions fin 2014 pour cette filière.
- La réduction d'un tiers de l'exonération sur le kérosène aérien en 2013, soit 400 millions d'Euros économisés cette année, et la fin totale de l'exonération fin 2015.
- La réduction de exonérations de taxe sur les raffineries, pour un montant de 40 millions d'Euros en 2013.

Le suivi de cette mesure pourrait être assuré par une Commission de Suivi et d'Evaluation de la Fiscalité écologique.

→ Economiser jusqu'à 600 millions d'Euros en 2013 en supprimant certaines subventions a la pollution.

5. zéro artificialisation nette des terres en 2020

L'artificialisation des sols progresse en France. Empiétant à la fois sur les terres agricoles et sur les espaces naturels, elle est principalement causée par l'étalement urbain : développement des zones économiques à la périphérie des villes, des infrastructures de transport, et plus minoritairement, de zones résidentielles.

La France doit se fixer en ce début de quinquennat un objectif maximal de 10% d'artificialisation du territoire (contre environ 8,5 aujourd'hui). Cet objectif sera ensuite décliné régionalement, à l'image de certains pays, comme les Pays-Bas qui se sont dotés d'une limite maximum d'affectation des sols.

Cet objectif pourra ensuite être transposé dans les régions par la définition d'objectifs de lutte contre l'artificialisation compatible avec l'objectif national, et des instruments de mesure et de suivi. Dans le même temps, il faudra développer une réforme du droit de l'urbanisme, incluant des évolutions pour le permis de construire, rendant opposable la trame verte et bleue, et renforçant le contrôle du préfet dans les cas de changement d'artificialisation des sols. Il faudra ensuite adosser à cette mesure une réflexion sur l'agriculture mise en œuvre sur les espaces agricoles préservés, en lien notamment avec la réforme de la PAC. Nous ne préservons pas ces espaces pour que soit favorisée une agriculture dommageable pour l'environnement et qui ne bénéficie pas à l'installation des nouveaux agriculteurs.

Tous les 7 ans, un département français disparaît sous l'effet de l'artificialisation des sols. Déjà 8,5% du territoire est artificialisé. Cela ne doit pas dépasser 10%.

→ 12 chantiers pour le quinquennat

Table Ronde - énergie

→ Thème 1 : le débat sur l'énergie

Depuis trop longtemps, les citoyens sont exclus des grands choix énergétiques de la France, alors que cela les concerne directement : facture d'énergie en hausse, pollution atmosphérique, émissions de gaz à effet de serre. Il est plus que temps de réassocier le citoyen aux décisions dans ce domaine.

Chantier 1 : Organiser un débat citoyen sur l'énergie, structuré autour de mécanismes innovants de participation citoyenne sur les territoires, qui soit piloté par une commission pluraliste, et aboutisse sur le vote, par le Parlement, d'une loi d'orientation sur l'énergie en 2013.

Par ailleurs, la politique énergétique de la France a longtemps été construite comme une politique de l'offre : toujours plus de centrales, de raffineries, sans s'interroger sur nos besoins. Or, pour réduire efficacement la facture des ménages tout en limitant les effets de la consommation d'énergie sur l'environnement, il est nécessaire d'aborder la politique énergétique par la définition de nos besoins, afin de faire des réductions des consommations une priorité.

Chantier 2 : Entamer le débat sur l'énergie par une définition des besoins énergétiques et traiter la question du mix énergétique dans un second temps, en donnant la priorité aux réductions de la consommation et aux énergies renouvelables dans la construction de notre politique énergétique.

→ Thème 2 : le secteur du bâtiment

Malgré l'objectif fixé par le **Grenelle** de l'Environnement de rénover 400 000 logements par an à partir de 2012, ce chantier prioritaire de la transition énergétique est à peine entamé. Au mieux, ce sont quelques 100 000 logements par an qui sont rénovés, et à des niveaux de performance insuffisants. Résultat, la précarité énergétique s'aggrave, d'autant plus que le prix des énergies de chauffage ne cesse d'augmenter. Les 3,5 millions de ménages souffrant de la précarité énergétique doivent être une priorité pour apporter une réponse à la fois sociale et environnementale au problème des consommations d'énergie des logements.

Chantier 3 : Créer un droit à la rénovation thermique des logements, permettant de rénover sur des normes de haute performance (norme BBC rénovation) les logements des ménages les plus vulnérables. Cette rénovation doit être obligatoire d'ici 2022, pour l'ensemble des logements des catégories E, F et G (les plus consommateurs) mais largement prise en charge par l'Etat et les collectivités pour les ménages les plus vulnérables.

→ Thème 3 : le secteur des énergies renouvelables

Malgré des engagements ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables, la France souffre aujourd'hui d'une absence de projet industriel de grande ampleur permettant de capitaliser sur les bénéfices économiques du développement de ces filières, tout en augmentant la résilience de son mix énergétique et en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre. Les variations de l'engagement politique dans les mécanismes de tarifs d'achat ont en effet mis en difficulté les acteurs économiques des différentes filières, tout en questionnant notre capacité à atteindre, voir à dépasser notre objectif de 23% d'ENR dans la consommation finale en 2020.

Chantier 4 : réformer le tarif d'achat pour le rendre plus simple, et y inclure des critères environnementaux et sociaux afin de privilégier le développement de filières européennes de production.

Table Ronde - Biodiversité

proposition co-portées par la Fondation Nicolas Hulot, Humanité et Biodiversité et la LPO

Thème 1 : mettre la biodiversité et la stratégie nationale biodiversité au cœur des politiques publiques

La biodiversité est confrontée à un problème majeur de gouvernance. La Fondation Nicolas Hulot propose la création d'une agence nationale de la biodiversité qui, à l'image de l'Ademe pour le climat, aurait une double fonction : celle de produire de l'expertise et des éléments d'analyse, ainsi que celle de mettre en œuvre une politique d'investissement pour restaurer les continuités écologiques.

La SNB est l'outil transversal clé pour atteindre les objectifs d'Aïchi, feuille de route internationale fixée à Nagoya en 2010 sur laquelle la France s'est engagée, elle doit devenir une priorité du gouvernement. Nous attendons du président de la République qu'il réaffirme cette double priorité nationale et internationale.

Le constat du manque d'opérateur pour mettre en place les politiques et aider à l'action est récurant depuis 2007. La conférence doit acter le lancement d'une mission de préfiguration d'une agence de la biodiversité. L'Agence Nationale de la biodiversité sera une agence de moyens et d'expertise pour : permettre de combler les manques concernant la mise en œuvre des politiques en faveur de l'intégration de la biodiversité sur l'ensemble du territoire : TVB, ABC notamment, être un outil d'aide, de conseils et de soutien aux initiatives des acteurs, et notamment des Collectivités Territoriales et des entreprises, être un vecteur de sensibilisation et de communication sur la biodiversité, permettre d'optimiser les outils existants et notamment les établissements publics.

Chantier 5 - Faire de la Stratégie Nationale Biodiversité un déterminant des politiques publiques et de l'engagement des acteurs.

Chantier 6 - Lancer la création d'une agence de la biodiversité.

→ Thème 2 : assurer la transition environnementale de l'agriculture

Malgré nos demandes, l'agriculture n'est pas au cœur des discussions de la Conférence environnementale 2012. La réforme de la PAC post-2013 est pourtant en cours, et ses enjeux autour du modèle agricole pour demain sont importants.

L'agriculture sera toutefois traitée dans le volet biodiversité sous l'angle de la lutte contre artificialisation des sols. L'idée fait consensus parmi les acteurs agricoles et les ONG, mais les points de divergence résident dans les modalités de mise en œuvre et dans les objectifs poursuivis suite à ce moratoire (quelle agriculture sur ces surfaces préservées ?). Car l'agriculture est confrontée à d'autres enjeux environnementaux : engrais & pesticides, eau, développement rural...

Nous ne préservons pas ces espaces pour que soit favorisée une agriculture dommageable pour l'environnement et qui ne bénéficie pas à l'installation des nouveaux agriculteurs. À ce titre, la FNH souhaite que le président de la République et le Premier ministre précisent, dans leurs discours respectifs, l'engagement de la France à soutenir une réforme de la PAC, pour une agriculture respectueuse de la nature et des hommes.

Chantier: Zéro artificialisation nette en 2020 (cf. proposition 5)

Table Ronde fiscalité

Thème 1 : assurer un cadre juridique et politique pour la fiscalité environnementale

Les grands principes du droit français ne permettent pas aujourd'hui la mise en place d'une fiscalité écologique adaptée aux enjeux du XXI^e siècle. Il est donc nécessaire de mettre en place une commission chargée de proposer des modifications du droit afin de permettre le développement de la fiscalité écologique

Par ailleurs, l'Etat doit se doter d'un outil de suivi de la fiscalité écologique, pour analyser les subventions à la pollution, mais aussi évaluer et proposer des modifications relatives aux mesures de fiscalité écologique.

Chantier 7 : Créer une commission pluraliste de suivi de la fiscalité écologique, rattachée aux ministères de l'écologie et des finances, et pilotée par un expert indépendant, qui publiera chaque année un rapport sur l'état de la fiscalité environnementale en France et des propositions. Elle aura aussi pour mission de faire des propositions pour garantir la compatibilité entre la Constitution et les principes généraux du droit et la fiscalité écologique.

Thème 2 : Développer de nouveaux instruments de fiscalité sur le carbone et l'énergie

La France est l'un des derniers pays européens en matière de fiscalité écologique. Elle est en retard sur ses voisins en matière de fiscalité du carbone et de l'énergie, mais aussi sur la biodiversité et l'aménagement du territoire, qui sont pourtant des outils incontournables de la transition écologique.

Chantier 8 : Intégrer dans le projet de réforme fiscale de 2013 les enjeux de la fiscalité écologique, et notamment la proposition d'une contribution climat énergie qui pourrait être adoptée dans le PLF 2014.

Thème 3 : Adopter sans attendre une série de mesures fiscales en faveur de la biodiversité

L'artificialisation des sols, et les effets de coupure des milieux qu'elle engendre, constituent le principal facteur d'érosion de la biodiversité. Non seulement la fiscalité actuelle est peu adaptée à ces enjeux, mais de surcroît elle n'affecte pas de moyens d'action suffisants aux acteurs les plus à même de réagir efficacement. La FNH, associée à Humanité et Biodiversité, propose ici une série de mesures permettant de pallier ces inconvénients et de commencer à inverser la tendance.

Chantier 9 : Mettre en place une boîte à outil fiscale en faveur de la biodiversité, incluant une majoration de la taxe foncière sur le bâti, le fléchage de la taxe d'aménagement au profit des actions environnementales des régions,, l'instauration d'une redevance sur la destruction des services écologiques par les aménagements de grandes ampleur, une réforme de la taxe sur les activités commerciale (TASCOM) et rendre obligatoire la taxe annuelle sur les friches commerciales.

Table Ronde gouvernance

Thème 1 : Renforcer la place du citoyen et de ses représentants dans le dialogue environnemental

La transition démocratique vise à rendre au politique sa fonction première : orienter, faire des choix qui garantissent au plus grand nombre la prospérité, c'est-à-dire la satisfaction des besoins essentiels (alimentation, eau, énergie), mais aussi l'emploi, la vie sociale et culturelle, la justice et l'équité. Elle passe par une réforme visant à changer nos institutions pour qu'enfin elles sortent du court-termisme. Il faut que nos trois pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire réintègrent au plus haut niveau les enjeux de préservation des grands équilibres écologiques (biodiversité, climat, ressources naturelles...). Au-delà d'un réforme de nos pouvoirs, redonner et renforcer la place du citoyen dans le dialogue environnementale est indispensable pour guider la société vers une transition écologique.

Chantier 10 : Transformer la Commission nationale du débat public (CNDP) en commission ou collège de la participation du public, qui sera le garant de la participation du public aux processus décisionnels, favorisera les expérimentations de démocratie participative et sera l'instance de recours des citoyens s'ils estiment que les conditions d'une participation effective ne sont pas réunies.

Chantier 11 : Définir les modalités et les financements adéquats afin d'assurer la pérennité du dialogue environnemental

Thème 2 : Mettre le long terme au cœur du pouvoir législatif

L'amélioration de la gouvernance environnementale nécessite une adaptation de nos institutions aux enjeux de long terme, cette table ronde doit nécessairement traiter ce sujet si elle souhaite répondre à l'enjeu fixé. La priorité consiste à intégrer dans le pouvoir législatif une institution capable d'imposer les enjeux environnementaux et de long terme dans l'élaboration de chaque projet de loi. Cette réforme doit inclure une réflexion sur la gouvernance des instances scientifiques de notre pays.

Chantier 12 : Réformer la Constitution pour créer au côté de l'Assemblée Nationale et du Sénat une 3ème chambre (qui pourrait être une réforme du CESE), accompagnée d'un collège du Futur, instrument impartial de veille et de diagnostic sur l'état de la biosphère, au service des responsables politiques et des citoyens, et donc de l'élaboration et de l'évaluation démocratique des politiques publiques.